



RCS : LE HAVRE

Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00079

Numéro SIREN : 538 772 807

Nom ou dénomination : PRODEXPAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2014 sous le numéro de dépôt 3056

PRODEXPAL

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : c/o SOGEDIAL, 399 rue des Chantiers,

76600 LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE - SIREN 538 772 807

A3056

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 28 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt-huit octobre,

La **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE (SOGÉDIAL)**, société par actions simplifiée au capital de 720 000 euros, ayant son siège social 399 rue des Chantiers, 76600 LE HAVRE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du HAVRE, SIREN 366 500 866,

Représentée par Monsieur Jean HUYGHUES DESPOINTES, son Président en exercice,

Propriétaire de la totalité des 500 (CINQ CENTS) parts sociales de 10 (DIX) € composant le capital de la société EXPODIAL,

Associé unique de ladite société,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :

- la dissolution anticipée ou non de la Société ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuvés par l'associé unique le 30 juin 2014, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société qui s'élèvent à 1 802 € pour un capital de 5 000 € sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique et le gérant non associé, et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Jean HUYGHUES DESPOINTES



La société SOGÉDIAL
Représentée par
Jean HUYGHUES DESPOINTES

